

# Les structures d'accueil des personnes handicapées en quête d'argent

## FINANCEMENT Les ASBL doivent rivaliser d'ingéniosité pour survivre

- Il existe 477 structures reconnues et subsidiées par l'Aviq sur l'ensemble de la Wallonie.
- Beaucoup se débrouillent pour décrocher des fonds supplémentaires afin de financer leurs actions.
- L'ASBL les Coccinelles, à Jemeppe-sur-Meuse, mise depuis longtemps sur les chocolats.

**H**ippothérapie, hydrothérapie, parakaraté, zoothérapie, atelier du bois... Voici quelques-unes des activités et des loisirs mis à la disposition des bénéficiaires de l'ASBL les Coccinelles à Seraing. Cette association a pour spécificité d'accueillir uniquement des handicapés moteurs cérébraux, en d'autres mots des personnes qui présentent un handicap suite à une lésion cérébrale survenue dans la période périnatale.

« Je viens ici tous les jours de-

puis 16 ans, raconte Anne-Françoise, une des bénéficiaires. Je m'occupe avec les activités que j'entreprends, comme la cuisine et la pétanque adaptée, ou encore la zoothérapie. D'ailleurs, ça m'apaise beaucoup. »

L'association accueille 28 personnes qui résident dans des studios individualisés et 15 autres qui viennent uniquement la journée. « Nous bénéficions d'un subside de l'Agence pour une vie de qualité (Aviq) de trois millions d'euros par an. Une somme, certes, importante mais qui ne permet pas de subvenir à l'ensemble de nos besoins. Chaque année, nous utilisons l'entièreté du subside et intervenons sur fonds propres à hauteur de 70.000 euros environ », note le directeur.

Cette intervention sur fonds propres nécessite des rentrées financières supplémentaires et des alternatives pour faire face, parfois, à l'urgence, comme le remplacement d'un véhicule.

Pour y arriver, l'ASBL a mis en place l'opération Coccinelles, qui propose à la vente des chocolats Galler auprès de particuliers ou d'entreprises. « C'est important que les gens se rendent

compte de notre situation, de la manière dont on vit et de nos besoins. Qu'ils se rendent

**« C'est important que les gens se rendent compte de notre situation et de nos besoins »**

ANNE-FRANÇOISE

compte que nos besoins ne sont pas artificiels », souffle Anne-Françoise.

Ce type d'initiatives sont fortement encouragées par la Région wallonne, qui consacre environ 400 millions d'euros par an à l'ensemble de ces 477 structures. « Dans le secteur non marchand, l'avenir n'est pas rose et risque de mettre à mal un certain nombre d'ASBL, estime toutefois Martial Paulus, le directeur de l'institution. Notre devoir est de faire rentrer des fonds supplémentaires et de mettre en place des structures

pour les alimenter. On y travaille actuellement. Il est clair qu'on en aura besoin, surtout si on perd des emplois ou des subventions... »

Si les subsides de la Région wallonne couvrent l'essentiel, les financements complémentaires apportés entre autres par l'opération Coccinelles permettent de mettre en place des activités qui donnent les moyens à Anne-Françoise et aux autres résidents de se distraire, d'apprendre et d'être utiles.

En résumé, de vivre leur vie et non de la subir. « Nous faisons

le nécessaire pour que les bénéficiaires se sentent chez eux et soient le plus autonomes possible. Nous les poussons à l'être au maximum et ce dans leurs déplacements, activités et même à l'extérieur du centre. D'ailleurs, c'est quelque chose dont ils sont très fiers », ajoute Martial Paulus qui sait combien les 15.000 bâtons de chocolat vendus chaque année par l'opération Coccinelles – et les 50.000 euros récoltés – sont importants pour financer toutes ces activités. ■

CYNTHIA CHAROT

### EN CHIFFRES

**477**

structures sont reconnues par l'Aviq.

**19.485**

personnes sont encadrées dans ces structures.

**195**

structures se trouvent dans le Hainaut, 99 à Liège, 79 à Namur, 58 dans le Brabant wallon et 46 en province du Luxembourg.

**30.000**

euros, c'est le coût annuel d'une place en accueil de jour. L'accueil résidentiel (jour+ nuit) coûte deux fois plus cher.

**400**

**millions**

d'euros sont consacrés au financement de ces structures par le gouvernement wallon.

# Inter-Actions L'ASBL devra trouver un financement alternatif

Depuis 2007, le service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap Inter-Actions de Hannut a développé un projet spécifique destiné à rendre l'information accessible à tous, notamment auprès des personnes handicapées.

Il met en place divers outils en collaboration avec ces personnes pour que l'information délivrée par des institutions publiques et même privées soit perceptible par le plus grand nombre d'utilisateurs et notamment ceux qui présentent un handicap moteur ou mental. Un travail sur l'accessibilité de l'information rendu obligatoire par la directive européenne du 22 décembre 2016. « *Le recours et la promotion du Falc (pour "Facile à lire et à comprendre") sont importants. Un site internet a été créé et continue à être alimenté par des travailleurs sociaux* », explique Jean Dufour, directeur de l'association.

Outre le développement et l'entretien de ce site internet, l'association a permis la mise en place d'actions de sensibilisation. « *Depuis plusieurs années, nous bénéficions de subventions facultatives de la Wallonie via le cabinet des Affaires sociales.*

*La convention annuelle en cours se termine à la fin de ce mois de mars* », poursuit le directeur. Jusqu'à récemment, il ne disposait d'aucune information quant à la suite réservée à la demande de prolongation de la convention introduite auprès de la ministre Greoli (CDH). Une situation que l'ASBL estimait préoccupante.

« *Les communications avec les organes de décision sont problématiques en ce moment, ce qui engendre chez les acteurs de terrain une impression de ne pas être entendus ni reconnus dans leurs actions. Les personnes impliquées de longue date dans le projet sont désemparées et ne comprennent pas que leur engagement ne soit pas mieux pris en compte* », déplore Jean Dufour. Une position compréhensible pour cette association qui dépend entièrement des subsides de la Région wallonne. « *L'an dernier, l'ASBL a reçu un subside de 75.000 euros. La ministre avait posé trois conditions à sa reconduction : l'acquisition d'un label international, la révision du montant demandé et la recherche d'autres sources de financement* », indique Christian Carpentier, porte-parole de la mi-

nistre Alda Greoli. Des conditions qui n'ont pas été respectées par l'association, malgré un rappel au mois de janvier par l'Aviq.

Fin mars, la ministre Greoli a malgré tout choisi de donner une seconde chance à l'ASBL en lui octroyant un subside de 50.000 euros pour une période d'un an, sous conditions de se faire labelliser, de trouver des financements alternatifs et d'ouvrir ses ateliers à des personnes en situation de handicap ne faisant pas partie de l'ASBL Inter-Actions. « *Nous allons plaider l'urgence pour le maintien de cette aide. La ministre a estimé que l'association jouait un véritable rôle social et qu'il était dommage qu'elle soit de la sorte pénalisée. Il s'agit d'une seconde chance qui leur est accordée* », ajoute le porte-parole. Si l'association venait à ne pas respecter ces conditions, elle prendrait le risque de ne plus se voir subventionnée, ce qui menacerait sa pérennité. Cette situation illustre les difficultés rencontrées par ces structures d'aide, qui peinent à mettre en place des financements alternatifs alors que ceux-ci sont vitaux. ■

Cy.C.